

LA POLITIQUE AGRICOLE DU MAROC INDEPENDANT

Driss KHROUZ**

LE MAROC ACTUEL - Pages : de 119 à 150

Editions du CNRS. Paris. 1992.

Numérisation : www.almounadil-a.info

L'étude de la politique agricole du Maroc est intéressante dans la mesure où elle est très significative de la nature des choix de l'Etat, de son rôle dans l'évolution de ce secteur stratégique par ses composants et par ses relations avec l'ensemble de la société.

C'est l'Etat qui a porté le secteur moderne de l'agriculture, par ses investissements, par l'équipement de périmètres de grande irrigation. C'est aussi l'Etat qui a essayé à partir des années 1976-1978 de créer des mécanismes de correction des perturbations que connaît le monde rural, l'agriculture et par là la société dans son ensemble. Si les projets intégrés, les opérations et les encouragements aux formes paysannes d'économie concernent d'abord l'agriculture, le soutien des prix des biens alimentaires de base intéresse toute la société au même titre que l'exode rural, l'emploi agricole, les transferts de valeurs de la campagne vers la ville et la pression démographique.

La politique agricole du Maroc indépendant est complexe, importante par ses implications et elle est ambiguë sur plusieurs aspects. Deux axes peuvent servir de cadre pour son approche.

Elle a créé des bases pour la mise en valeur des possibilités du pays dans la production de cultures de rente et dans la dynamique de valorisation de produits agricoles. Elle a désarticulé la société à partir de la dévalorisation des logiques paysannes. Cette économie à "deux vitesses" pose de multiples

** Professeur d'Economie à la Faculté de Fès.

problèmes, notamment parce que l'Etat qui a façonné la société par ses choix et décisions, se désengage brutalement sans que des mécanismes autorégulateurs, aussi imparfaits et inachevés soient-ils, ne se mettent en place .

Le Maroc connaît depuis les années 1965-1967 une variante de capitalisme sous tutelle d'un Etat omniprésent. La crise de la fin de la décennie soixante dix et les politiques d'austérité dues aux programmes d'ajustements structurels, ont favorisé non des mécanismes du marché capitaliste libéral mais un libéralisme au profit de ceux qui détiennent le pouvoir, l'information et la fortune.

I - LES POLITIQUES DE MODERNISATION ET LE RENFORCEMENT D'UNE AGRICULTURE MODERNE MARCHANDE.

C'est au cours des premières années de l'indépendance que l'Etat a opté pour la mise en valeur des potentialités dont dispose le pays sur la base des actions engagées par le protectorat. Il s'agit de développer des périmètres irrigués pour créer les bases d'une agriculture moderne, intégrée au marché, en amont par les approvisionnements en biens d'équipements et en consommations intermédiaires et en aval par les exportations, la spécialisation et la stimulation des industries agro-alimentaires.

Le choix de l'Etat dans ce sens n'est pas une simple opération technique d'"affectations de ressources rares". C'est une orientation qui a marqué la société en profondeur. Les relations de l'agriculture avec les institutions publiques chargées de porter ce projet de société, de même que les relations du pays avec les pays capitalistes développés, sont des variables que l'économie paysanne, dominée par le patriarcat jusqu'à la décennie soixante, ignorait. C'était une variante d'économie vivrière où les polycultures étaient une réponse à un environnement précaire, dur, fragile et à hauts risques. Le recours à la vision que les populations avaient de leurs traditions rendait les disparités sociales d'autant plus compréhensives que les médias de masse n'avaient pas encore uniformisé les différences sociales, comme elles le feront à partir de la fin de la décennie soixante-dix.

La grande hydraulique, les cultures pour l'exportation, les productions sous contrat, le salariat agricole, le crédit agricole, et l'exode rural définitif sont des variables engendrées par le choix de l'Etat et appliquées à un monde rural que rien n'avait préparé à les comprendre et à les intégrer à son univers.

1. LES ACTIONS ET LES SUPPORTS CREES PAR L'ETAT

Les grands périmètres irrigués par des ouvrages hydrauliques modernes, accompagnés de cultures modernes et des nouvelles relations avec le marché,

de même que les incitations à des mutations dans ce sens, constituent l'objectif que l'Etat a assigné à ses programmes dans l'agriculture à partir des nouvelles options des années 1964-1965.

1.1. Les grands périmètres irrigués

Ce sont les Offices Régionaux de Mise en Valeur agricole (ORMVA) issus d'une restructuration en 1966 de l'office de mise en valeur agricole (OMVA) qui avait lui-même pris la succession de l'office national de l'irrigation (ONI) qui sont chargés d'exécuter et d'organiser les choix de l'Etat en matière de construction des barrages, d'équipement des périmètres irrigués et d'encadrement des agriculteurs par des actions de vulgarisation rurale et d'appuis.

La superficie totale irriguée par des procédés modernes est de 532 000 hectares en 1989 dont 350 000 hectares pour la grande hydraulique, sur les 1,5 millions d'hectares potentiellement irrigables. L'irrigation se fait par la canalisation des eaux de grands barrages, des eaux des digues de retenue, de restaurations d'anciennes conduites de même que par pompage. Cette dernière pratique se développe plus dans les régions d'horticulture et d'arboriculture où des techniques modernes d'irrigation par aspersion, au goutte à goutte, par pivots, sont utilisées.

Ce sont les investissements de l'Etat qui ont permis à cette agriculture d'être d'autant plus performante qu'elle est subventionnée par la collectivité à travers le soutien aux prix des matières premières, de l'eau, des intrants et par l'exonération fiscale.

L'agriculture irriguée occupe 10 % des superficies agricoles et crée 45 % de la PIE agricole totale.

Les neufs périmètres sont encadrés par les ORMVA. Sept d'entre eux sont situés dans des régions à SAU importantes et à fortes possibilités d'irrigation. Ils profitent de régimes pluviométriques favorables. Ce sont les périmètres de la basse Moulouya; le Gharb; Doukkala; le Haouz; le Souss-Massa et le Loukkos.

Le Tafilalet et Ouarzazate sont situés dans des régions pré-désertiques et désertiques, pauvres où toute agriculture ne peut être qu'intensive en irrigation, en travail et en soins. Les investissements de l'Etat dans ces deux périmètres n'ont pas modifié les données fondamentales de l'agriculture marquée par l'exode rural et la polyculture vivrière comme seule réponse aux aléas naturels. Une exception toutefois est constituée par l'arboriculture moderne, marchande, irriguée par des techniques modernes qui se développe depuis une quinzaine d'années. Elle est le fait surtout de non ruraux attirés par la rentabilité.

Les investissements publics consacrés aux actions de modernisation constituent un critère important pour l'appréciation de cette dynamique sociale:

Plans	Barrages		Autres investissements agricoles		Total	
	Montant (en millions) de DHS	en %	Montant (en millions) de DHS	en %	Montant (en millions) de DHS	en %
1968-1972	1057	19,3	1230	22,5	2287	41,8
1973-1977	1410	8,4	2948	17,5	4358	25,8
1978-1980	1562	6,7	2705	11,5	4267	18,2
1981-1985	2983	6,1	4957	11,6	7940	18,5

Source: MARA - RABAT. 1986

Entre 1965 et 1985, l'agriculture a reçu en moyenne 28,6 % des investissements publics totaux, La part des barrages est de 9 % et celle de l'équipement des périmètres est de 11 %. Il s'agit là d'investissements effectivement réalisés. depuis 1985, l'Etat continue ses interventions mais à un rythme beaucoup plus lent. A l'achèvement, les neuf périmètres auront une capacité d'irrigation de 825 300 hectares. Le périmètre pour lequel la capacité d'irrigation prévue est la plus importante est le Gharb qui doit passer de 90 000 à 230 000 hectares. Cette région est en effet concernée par un projet de grande envergure, le Derro (Développement Rural du Rif Occidental) dont l'objectif est de régulariser sur vingt cinq années le SEBOU et ses affluents par une série de barrages, de digues, de canaux, à la fois pour éviter les catastrophes des inondations dues aux crues partant du Rif et pour irriguer la plaine du GHARB. Les études de faisabilité avaient été faites par la FAO entre 1963 et 1968. Le financement de ce vaste programme est assuré en partie par des sources bilatérales (France, Canada, USA, RFA, Belgique) et par des sources multilatérales (BIRD, AID). Sur les 210 000 hectares prévus, 80 000 le sont effectivement aujourd'hui. Une des ambitions de ce projet est de développer les infrastructures d'appoint et surtout des formes associatives de travail et d'organisation rurale. En fait, cette variable avait été délaissée rapidement et le projet a accentué la désarticulation des structures foncières et des systèmes de production. Les gestionnaires du programme considèrent qu'il est plus important de favoriser la dimension technique, les variables sociales suivront. L'enveloppe prévue pour les vingt cinq années est de 2 266,67 millions de dirhams devant se répartir à raison de 40 % pour les DRS; 40 % pour la mise en valeur agricole et 19 % pour l'infrastructure. La part engagée jusqu'en 1988 est de 422 millions de dirhams.

L'objectif d'un grand ouvrage hydraulique toutes les deux années se poursuit malgré les restrictions des P.A.S. Le Maroc bénéficiant pour cela de prêts externes importants; comme c'est le cas pour le barrage Aït-Chouaret, du barrage Aït-Ayoub avec la galerie de Matmata (Aït-Sadden dans la région de

Fès), le barrage de Dkhila et d'Issen dans le Souss ou le projet grandiose de Lamjaara qui va démarrer début 1990. Cela portera le nombre des barrages de retenue achevés et en construction à 32 en 1989 dont 18 sont utilisés pour l'irrigation.

Les régions de Tadla, Doukkala et le Gharb contiennent 72% de la SAU équipée.

Ces choix dominants pour les grands ouvrages d'irrigation sont une bonne chose en soi. Ce sont les conditions d'accompagnement et leurs retombées sociales qui constituent des limites sérieuses à l'extension et à la généralisation du bien-être par le progrès. Au lieu qu'ils soient des pôles qui induisent et poussent au développement d'une vie meilleure pour les populations, ils ont aggravé les inégalités et les déséquilibres sociaux. En effet, ces réalisations coûtent cher à la collectivité; leur rentabilité n'a pas une efficience minimale, à la fois pour des raisons de mise en valeur, d'amortissement du capital investi, des revenus engendrés et d'intégration de différentes activités économiques en aval. Un exemple, les délais d'achèvement de l'équipement des terres sont trop longs, entre la construction du barrage et la mise en place de canaux principaux dans un premier temps, puis les canaux secondaires et latéraux dans un deuxième temps et enfin le démarrage des cultures.

"On a construit des ouvrages; ce qui est coûteux mais relativement facile; on n'a pas pu en tirer parti au même rythme. Ainsi pour 100 000 hectares équipés en canaux principaux, la période 1957-1966 n'a livré que 33 000 hectares à l'irrigation; encore était-ce en bonne part sur des périmètres équipés au temps du protectorat ... "¹ (1).

Au niveau de l'amortissement du capital investi, le problème est posé par l'inadéquation totale entre les revenus que les exploitants tirent des financements de l'Etat en amont et leur contribution à ces investissements. En effet, leur seule participation est le paiement d'une redevance pour l'eau qui ne couvrait pas 50 % de son coût, jusqu'en 1987 où l'Etat avait décidé sa facturation au coût réel.

L'agriculture dans son ensemble est exonérée des impôts à partir de 1984 jusqu'en l'an 2000. Si ces mesures encouragent l'agriculture et expliquent en partie ses performances, elles aident aussi à comprendre les effets pervers de ces subventions de l'Etat et leurs conséquences sur les couches moyennes et défavorisées de la société² (2). Les subventions sont nécessaires mais doivent être calculées de façon à ne pas pénaliser les petits exploitants et les couches à revenus réduits³ (3) qui n'ont pas les moyens d'une agriculture mar-

¹ (1) M. VILLENEUVE - La situation de l'agriculture et son avenir dans l'économie marocaine Paris - 1971, p. 157.

² (2) Sur les relations entre l'endettement du pays et les différentes politiques économiques. Voir D. KHROUZ - L'Economie Marocaine, les raisons de la crise, Casablanca, Ed. Maghrébines 1988.

³ (3) Les impôts indirects sont très lourds au Maroc. Leur poids est supporté plus durement par les catégories sociales à revenus faibles.

chande spécialisée. Chaque type d'activité, doit participer à l'économie au profit de ce qu'elle en tire (4).

Au niveau de l'intégration des différentes branches et de la distribution des revenus, les périmètres irrigués occupent un créneau important en consommant la grande partie des facteurs de production au profit des cultures de rente (5). Ils ont aggravé les disparités sociales, le chômage et alourdi le poids des P.A.S. L'appréciation de cette politique de l'Etat ne peut être complète que si elle était faite au niveau des performances globales d'une agriculture qui a su moderniser une partie importante de ses structures et au niveau de ses limites sur le plan social et de la création d'une dynamique de développement intégré et auto-générateur. C'est cette logique ambiguë : que nous retrouvons dans les incitations de l'Etat à l'agriculture.

1.2. Les incitations pour la modernisation de l'agriculture

L'Etat agit sur l'agriculture par l'intermédiaire de la subvention aux intrants, par le crédit agricole, de même que par la fiscalité et les prix.

- Le soutien des prix des engrais est une mesure qui avait commencé en 1974, avec la prise en charge par l'Etat de l'organisation d'une activité qui obéissait à la pénurie, au rationnement et aux spéculations. L'augmentation des prix des engrais sur le marché international à la suite de la flambée des cours mondiaux du phosphate en 1973, a poussé l'Etat à isoler le marché national des fluctuations extérieures.

Le différentiel entre les prix de revient des importateurs et le prix de vente à l'agriculteur est supporté par l'Etat pour 50 %. Le Maroc, gros producteur de phosphates produit de l'engrais phosphaté et importe des engrais azotés et potassiques soit 60 % de ses besoins. Le marché des engrais est contrôlé par Maroc-Chimie et la Société chérifienne des Phosphates (deux filiales de l'Office chérifien des Phosphates). La FERTIMA et la SCE sont leurs deux sociétés de distribution à raison de 51,6 % pour la première et 30,8 % pour la seconde.

Pour 1985 (dernière année de subventionnement), la quantité disponible des engrais qui était de 701 000 tonnes (dont 348 900 importés) a été utilisée à 93 %. La subvention versée s'élevait à 30 % du prix de vente quand l'acheteur est un groupement ou une coopérative et 20 % pour les particuliers.

(4) D'après le MARA. le recouvrement de la taxe d'eau n'atteint pas la moitié des montants dus ...

(5) L'essentiel des intrants dont 80 % sont importés, sont consommés par l'agriculture moderne :

"agriculture irriguée qui couvre 10 % de la SAU utilise 38 % des engrais

l'agrumiculture, le maraîchage et les plantes sucrières couvrent 4 % de la SAU et consomment 40 % des engrais

la céréaliculture qui couvre 86 % de la SAU utilise 49 % des engrais

Pour l'ensemble des engrais, le prix le plus bas en 1984 est de 11,77 dirhams le quintal et le plus élevé 33,87 (6).

"Entre 1974 et 1985, la compensation des engrais a coûté à l'Etat 2088,5 millions de dirhams; le montant le plus important étant de 450 millions en 1985. Une appréciation des effets de cette compensation permet de montrer ses avantages et ses inconvénients. D'un côté, elle a encouragé l'utilisation des engrais et a diminué la pression de spéculations au profit des paysans, mais de l'autre côté, elle a joué dans le sens des différenciations sociales entre l'agriculture riche et l'agriculture paysanne vivrière" (7).

Les semences

C'est en 1974 que l'Etat a pris en charge la réorganisation de la production et de la distribution des semences sélectionnées. La Société Nationale de commercialisation des semences (SONACOS) est chargée depuis 1978 de cette opération. Les semences sont alors produites par des particuliers agréés, ou sous contrats avec la DPA, l'ORMVA, l'INRA ou la SONACOS, comme elles peuvent être produites directement par l'INRA et la SOGETA (8) qui fournît 60 % des semences céréalières.

A part pour les céréales, la canne à sucre et les arbres fruitiers, le Maroc importe la quasi totalité de ses semences. Mais l'autosuffisance pour les céréales ne signifie pas efficience, elle exprime plutôt un faible niveau d'utilisation et de développement des semences à hauts rendements. Les besoins en semences sont couverts à raison de 25 % pour le blé tendre, 12 % pour le blé dur et 3 % pour l'orge. Ces semences ne sont utilisées que dans les régions irriguées ou de bour favorable (9). Ailleurs les graines sont chétives et peu fertiles.

Le machinisme agricole

Depuis 1982, les importations de matériel agricole sont exonérées des droits de douane et des taxes.

Les prix de vente sont subventionnés à raison de 30 % pour les groupements et 20 % pour les particuliers. Cette subvention a contribué à l'augmentation du parc des machines agricoles que ce soit chez les Centres de travaux, les Centres de Mise en valeur du MARA qui les louent quand ils

(6) MARA - Evolution de la production et de la consommation des facteurs de production: 4 engrais - Rabat - Avril 1984 et La politique des prix et d'incitations dans le secteur agricole - Rabat, Janvier 1986.

(7) D. KHROUZ. "La politique agricole du Maroc". Annuaire de l'Afrique du Nord. Tome XXV. 1986, Paris. CNRS, 1988.

(8) SOGETA. la société de gestion des terres agricoles est une société publique qui gère les terres de colonisation récupérées en 1973. En 1989, elle gère 60 000 hectares

(9) Le bour favorable intéresse les régions à pluviométrie moyenne avec plus de 600 mm par an et à sols fertiles où l'agriculture se fait en sec.

ne les utilisent pas ou chez les grands et moyens exploitants qui en font de même ou chez les coopératives de réforme agraire. C'est un domaine où les effets sont remarquables tant pour la préparation des sols, des labours que pour les moissons. cela mérite d'autant plus d'attention que la mécanisation agricole semble ne pas se traduire par la mise en chômage des travailleurs en agriculture mais plutôt par un autre réaménagement du calendrier agricole et l'instauration de relations nouvelles entre travail familial, travail saisonnier, travail salarié et entre les cultures et l'élevage (10).

Certaines mécanisations comme les moissonneuses et les moissonneuses-batteuses progressent beaucoup plus vite que prévu, malgré leur prix d'achat élevé et les conditions qu'elles exigent en superficie. Cela est dû en partie à la forte hausse des rémunérations des moissonneurs manuels et de leur rareté pendant les périodes de pointe (11).

Le parc des moissonneuses est estimé actuellement à 4 000 unités. Celui des tracteurs qui était de 10 000 en 1969, de 30 600 en 1982 est de 40 000 en 1989.

Ce soutien au machinisme agricole coûte à l'Etat plus de 20 millions de DH par an.

Le Crédit Agricole

Il constitue une institution très significative des modalités de financement en agriculture. L'Etat a réalisé des efforts importants pour en faire un organisme mieux adapté aux mutations de l'agriculture. Il est organisé sous forme pyramidale avec une Caisse nationale qui regroupe les services centraux, les Caisses régionales (CRCA) dans les principales villes et les Caisses locales (CLCA) dans les petites villes. Chacune de ces structures correspond à un type de demande et à un profil de l'exploitant. La base est la garantie foncière. Depuis les années 1980-1983, la CNCA s'efforce de moderniser ses méthodes de gestion, ce qui est conforme aux exigences des bailleurs de fonds. 50 à 55 % des ressources proviennent du marché financier international et notamment de la BIRD et AID sous forme de lignes de crédit. \

Le Crédit Agricole a pu diversifier ses opérations pour toucher un grand nombre d'activités agricoles et rurales. L'agro-industrie, les ateliers ruraux et l'habitat rural s'ajoutent aux opérations classiques.

Malgré cette amélioration dans les quantités de crédits distribués, de clients concernés et dans les structures organisationnelles, le Crédit Agricole ne touche que peu d'agriculteurs (moins de 32 %) du fait de ses exigences en garantie foncière et solvabilité financière.

(10) Voir D. KHROUZ et M. MARGHI. Emploi rural et mécanisation agricole en agriculture semi-aride - travail collectif. En voie de publication. Icarda- Washington.

(11) Alors que la rémunération courante pour un ouvrier agricole saisonnier est de 20 à 30 DH la journée, le moissonneur "sort" à 75 à 100 DH en mai-juin 1989, en plus de sa nourriture, très maigre par ailleurs ...

Les solutions adoptées dans le cas du projet intégré, Fès-Karia-Tissa qui se basent sur le revenu potentiel sans garantie, sont isolées.

Il n'y a pas de banques à risques ou de banques mutualistes au profit de l'exploitation paysanne dominante.

Les prix agricoles

Le principe général est l'organisation par le marché, surtout depuis 1987.

Toutefois, l'Etat agit par les prix sur l'agriculture et par ses incitations et taxes sur les prix.

L'Etat fixe le prix à la consommation des biens alimentaires subventionnés et le prix à la production de certaines productions comme les céréales, les cultures industrielles et le lait.

Les céréales qui bénéficient du cadre général des incitations profitent en outre des mesures particulières par les prix. Cette action n'est pas nouvelle au Maroc, elle remonte aux années 1930 quand le pays exportait des céréales et qu'il fallait protéger les producteurs. C'est l'Office National Interprofessionnel des céréales et légumineuses (12) qui contrôle le marché. Sur la production, l'ONICL et le ministère de l'Agriculture (MARA) proposent à la Commission nationale des prix qui en retient un pour le blé tendre (il est taxé) et seulement un prix de soutien (indicatif) pour le blé dur (13).

Le prix du blé tendre est taxé en conformité avec une qualité agréée. Pour les autres céréales, il s'agit d'un prix plancher de soutien auquel les intermédiaires publics et semi-publics s'engagent à acheter aux agriculteurs les quantités qu'ils offrent. Les Coopératives Agricoles Marocaines (CAM), les Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines (SCAM) et les Collecteurs agréés sont seuls habilités à acheter ces céréales. C'est à partir de ces achats et des stocks que l'ONICL décide des quantités à importer ..

Les prix taxés pour le blé tendre sont

- de 150 DH le quintal en 1983-84
- de 180 DH " en 1984-85
- de 200 DH " en 1985-86 et 1986-87
- de 205 DH " en 1987-88
- de 220 DH " en 1988-89.

En fait seuls les prix taxés (blé tendre) ont un intérêt, les autres n'ont pas d'application à cause des difficultés financières de l'ONICL et des intermédiaires publics, quant aux autres acheteurs, ils préfèrent spéculer. Les capacités de stockage sont en plus très faibles. Les paysans sont alors contraints

(12) Créé en 1974, l'ONICL est chargé de poursuivre l'action que menait l'Office Chérifien Interprofessionnel des céréales (OCJC) depuis 1937 en matière de stabilisation des prix.

(13) Les prix de l'orge étaient soutenus jusque fin 1988 et ceux du maïs jusqu'en 1984.

de vendre leurs récoltes pour payer leurs dettes. Comme ils ont des besoins de trésorerie en même temps, les prix des marchés s'effondrent au profit des négociants et spéculateurs.

Une grande partie du blé dur, de l'orge et du maïs, est autoconsommée.

Entre 10 et 20 % font l'objet d'échanges limités dans les souks régionaux et locaux. Une partie importante du blé tendre (50 à 60 % selon les années) échappe aux circuits réglementés et alimente les minoteries semi-artisanales et artisanales (14).

Le paysan ne raisonne pas en termes d'excédents ou de réserves à stocker mais en fonction de ses besoins en liquidités pour ses achats au souk et ses dépenses (mariages, fêtes, moussems, etc ...). C'est cela qui le décide à vendre, c'est le besoin social du moment et non le prix fixé par l'Etat que la majorité des paysans analphabètes ne comprennent pas ...

Que ce soit par le Code des investissements agricoles de 1969 qui accorde des avantages et fixe des conditions aux investissements privés ou par des incitations à l'organisation marchande de l'agriculture, l'Etat se trouve à l'origine d'actions importantes et profondes qui expliquent les mutations que connaît l'agriculture marocaine depuis vingt-cinq ans. Certains de ces choix n'ont pas pu atteindre leurs objectifs; c'est le cas de l'extension du progrès technologique; de la diminution des disparités sociales ou de la stimulation de groupements de production et de services dans le monde rural. Les coopératives de réforme agraire par exemple, qui sont au nombre de 703 regroupent 24 000 agriculteurs qui exploitent 326 000 hectares de terres anciennement colonisés et qui donnaient alors des rendements trois à quatre fois plus élevés que maintenant. Leur expérience ne s'est pas étendue faute de distributions de terres sous forme d'exploitations rationnelles. Leurs adhérents n'ont pas su tirer profit des soutiens de l'Etat malgré les privilèges dont ils jouissent sur le plan de la propriété foncière et de l'encadrement technique.

D'autres choix sont mieux réussis du point de vue de l'Etat et des couches sociales qui les ont initiés. C'est le cas des cultures de rente et des cultures industrielles.

2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Elles avaient bénéficié des encouragements de l'Etat à partir du début de la décennie soixante. Le but étant de satisfaire des demandes intérieures en biens alimentaires importés. Le sucre, l'huile végétale comestible, le lait et les produits laitiers sont ces biens de substitution aux importations. Leur production globale a pu atteindre 34,4 millions de quintaux en 1987 et 36,3 en 1988.

(14) Enquête sur les dépenses des ménages 1984 et 1985, dont les premiers résultats sont publiés à partir de janvier 1988.

2.1. Les plantes sucrières

La betterave sucrière avait été introduite par l'Etat dans le cadre de contrats avec les agriculteurs au terme desquels l'ORMVA fournit les semences et les intrants à des prix de soutien et garantit le rachat des cultures à des prix rémunérateurs (15). la betterave sucrière avait été introduite pour la première fois dans le Gharb en 1963 et celle de la canne à sucre en 1973.

Le Code des investissements agricoles en 1969 et les différentes mesures d'incitation de l'Etat ont stimulé le développement de ces cultures qui connaissent depuis, des taux d'accroissement importants en superficie emblavée et en production. La betterave sucrière est cultivée dans les périmètres du Gharb, de la Moulouya, du Loukkos, de Tadla et de Doukkala. Pour 1987, la production de la betterave est de 2,752 millions de tonnes sur une superficie de 60 710 hectares, les rendements sont de 45,3 tonnes à l'hectare. Ces données sont d'ailleurs bien représentatives des moyennes de la période 1980 à 1987.

Les cinq régions productrices réalisent à peu près les mêmes parts,' entre 15 et 20 %.

Cette culture a connu une extension importante dans les régions irriguées de Tadla et Doukkala où les superficies cultivées se sont accrues au rythme de 10 % par an en moyenne entre 1963 et 1985, avec des rendements élevés; 70,8 tonnes à l'hectare en 1987 dans les Doukkala; 46,2 à Tadla et seulement 36,1 et 29,4 respectivement dans la Moulouya et le Gharb.

La production du sucre est assurée pour 83 % par la betterave au Maroc. La canne à sucre est cultivée dans le Gharb et la Moulouya où les superficies emblavées sont de 13 414 hectares en 1987 avec une production de 866 315 tonnes et des rendements de 64,6 T fha. Elle commence à s'étendre dans le périmètre du Loukkos où elle est irriguée par le système d'aspersion.

2.2. Les plantes oléagineuses

L'huile comestible est fournie par l'olivier pour l'huile d'olive et par les graines oléagineuses pour l'huile végétale.

Le paradoxe de ces deux cultures, c'est qu'au lieu de se développer conjointement, car elles se complètent sur le plan nutritif et budgétaire, elles se sont situées sur les mêmes créneaux dans une perspective où l'huile d'olive est totalement défavorisée.

(15) Voir M. ABDELLAOUI - Les cultures sous-contrat, colloque Tral'oil et Société. Avril 1982 - Publication de la Faculté de Droit et d'Economie Fès. 1984

Les graines oléagineuses

Leur production est un choix de politique agricole. L'Etat a encouragé le développement des graines de tournesol et de coton.

La production des cultures oléagineuses est de 1,7 millions de quintaux en 1987 et 1,4 millions de quintaux en 1988. La production de coton se fait surtout dans le périmètre irrigué de Tadla. La superficie totale cultivée varie entre 14 000 et 16 000 hectares avec des niveaux de production, selon les années, de 265 000 à 340 000 quintaux. Les rendements varient entre 18,5 et 22 quintaux à l'hectare.

Le tournesol est cultivé en sec. Le Gharb assurait jusqu'en 1987, 75 %, de la production. Depuis, d'autres régions, comme le Centre, développent cette spécialisation. Comme pour le coton, c'est la COMAPRA qui organise la filière du tournesol, qu'elle fournit à la SEPO pour la trituration des graines et leur transformation en huile. La production est de 12 484 tonnes en 1985; 43 200 en 1986; 103 000 en 1987; 75 000 en 1988 et une estimation de 125 000 tonnes pour 1989 à la suite d'une extension importante des superficies emblavées.

La superficie moyenne annuelle de 22 000 hectares entre 1980 et 1987 est largement dépassée en 1989. L'arachide est une culture peu développée. La production de 34 000 tonnes en 1987 avec des rendements de 16,5 quintaux à l'hectare est faible.

L'olivier

C'est l'espèce arboricole la plus importante au Maroc avec 36 millions d'arbres sur une superficie de 350 000 hectares, soit 56 % de la surface arboricole totale. La production d'olives tourne autour de 400 000 à 450 000 tonnes par années de bonnes récoltes. 60 % des olives cueillies sont transformées en huile, le reste est transformé en condiments. 63 % des quantités produites proviennent d'oliveraies non irriguées, dont plus des deux tiers sont situées dans les régions de Fès et de Marrakech.

Le rendement moyen est de 15,7 kg/arbre en 1986 et 12 en 1987. Dans le Haouz, les meilleurs rendements varient entre 24 et 30 kg par arbre. 70 % des oliviers sont peu productifs du fait du vieillissement. Le régime d'exploitation dominant est extensif, l'arbre étant délaissé. La picholine, la variété la plus répandue est adaptée au climat mais elle est peu productive.

La production a stagné et la consommation a diminué de près de 80 %, chassée par l'huile subventionnée. L'huile d'olive est 2 à 4 fois plus chère selon les campagnes oléicoles.

Les agriculteurs "troquent" leurs productions contre des quantités plus grandes d'huile végétale, ce qui leur permet d'avoir des apports financiers non négligeables. Dans les milieux citadins, elle n'est pas considérée comme un bien alimentaire de base mais comme un symbole de raffinement et de

qualité de la vie. Sans aller jusqu'à dire que la mauvaise huile chasse la bonne, on peut remarquer que le délaissement de l'oléiculture et la réglementation de toute la filière huile végétale sont deux phénomènes liés.

L'attention prêtée à l'oliveraie depuis trois années est peut-être significative d'un changement de priorités dans ce domaine.

Le délaissement de l'oléiculture peut s'apprécier à travers quelques indicateurs :

- un peu plus d'un tiers des oliveraies seulement sont situées dans des terres irriguées; elles fournissent les deux-tiers de la production. Elles sont localisées dans le Haouz, à Agadir et à Tadla. Ailleurs, elles sont dans les régions pluviales comme dans le pré-Rif, la plaine de Saïss, les piedmonts de l'Atlas, où elles sont laissées à l'abandon; on cueille ce que l'arbre donne, sans rien lui donner en retour ...

Les prix payés aux producteurs sont faibles alors que les prix à la consommation sont élevés.

- L'extension urbaine se fait souvent en zone périurbaine vers les espaces co-plantés d'oliviers.

- 70 % des arbres sont atteints par la limite d'âge.

Il existe au Maroc, environ 190 huileries industrielles qui traitent 250 000 tonnes d'olives. Fes et Meknes concentrent 61 % des capacités d'écrasement. 4000 à 4 500 pressoirs traditionnels (Maâsras) pressent chaque année 200 000 à 220 000 tonnes d'olives.

Jusqu'en 1981-82, le Maroc exportait de l'huile d'olive. En 1982, l'huile d'olive non raffinée a rapporté à la balance commerciale, 2,321 millions de dirhams pour 184000 tonnes, alors qu'en 1976, la quantité exportée était de 14 860 tonnes pour 63,884 millions de dirhams. En 1973, c'était 101,4 millions de dirhams ...

La quasi-disparition des exportations ne s'explique pas à notre avis par la concurrence des pays méditerranéens, même si elle doit être prise en considération. Les potentialités de production sont d'autant plus importantes qu'il s'agit d'abord d'un problème d'organisation de la filière au niveau national. Avec des prix compétitifs et rémunérateurs et une structure des prix de consommation de l'ensemble des biens alimentaires qui ne pénalise pas l'huile d'olive, le Maroc peut s'accaparer des créneaux d'exportation importants. Encore faut-il bien connaître le marché mondial de l'huile d'olive

...

3. LES CULTURES DE RENTE

Les agrumes et les maraîchages sont les cultures qui ont le plus bénéficié des incitations de l'Etat, en amont par le financement et l'équipement des

réseaux d'irrigation, par les subventions et la disponibilité des intrants, en aval par l'organisation des circuits de commercialisation interne et externe.

3.1. L'agrumiculture

Elle est située dans des exploitations irriguées aussi bien dans le Gharb, Beni-Mellal; Marrakech, Agadir (barrages) que dans la région de Souss-Massa (par pompage). Les agrumes sont produites sur des terres fertiles qui disposent de taux d'investissements, à l'hectare, élevés. Elles occupent en 1987, 70 000 hectares et représentent 11,1 % des surfaces arboricoles totales. Le Souss-Massa, contient 28 % des superficies, le Gharb 26 %; le Haouz 12 % et Beni-Mellal 10 %.

La production est dominée par trois variétés; les clémentines, les Maroc-lates et les navels. Les clémentines occupent 36,5 % de la superficie agrumicole et 25,5 % de la production.

La production d'agrumes qui était de 960 000 tonnes en 1985; de 1 185 000 en 1986 est de 963 000 tonnes en 1987 et 975 000 tonnes en 1988.

L'agrumiculture est confrontée à deux séries de problèmes:

- le vieillissement des arbres (plus de 40 ans) surtout pour les clémentines et les Maroc-Lates .
- le rétrécissement de la marge de manoeuvre sur les marchés de la C.E.E. principaux clients.

Depuis sa création en 1965, l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE), exportait la totalité des fruits et légumes. Entre 1965 et 1987, l'OCE, en collaboration avec l' ASPAM, collectait les agrumes destinées à l'exportation. Cela se fait par l'intermédiaire des stations de conditionnement qui effectuent les triages, les écarts étant écoulés sur le marché intérieur. Le producteur était payé selon un prix fixé d'avance mais qui n'est versé qu'une fois la vente à l'extérieur effectuée.

Depuis la suppression du monopole de l'OCE en 1987, les producteurs sont libres de prospecter eux-mêmes leurs marchés ou de lui confier leurs exportations comme auparavant.

Malgré les difficultés d'exportation et l'accroissement de la part du marché local, la production agrumicole vise d'abord les exportations. En 1980, par exemple, sur une production totale de 1,033 millions de tonnes, 75 % sont exportés, 19 % sont écoulés sur le marché local et 7 % livrés aux industries de transformation. En 1985, ces pourcentages sont respectivement de 56 %; 29 % et 15 % où sur une production de 960 000 tonnes, 544 000 sont exportées dont 58,82 % (320 000 tonnes) vers la C.E.E.

En 1986, sur une production de 1,185 millions de tonnes, 606 000 sont exportées (51,13 % des exportations) dont 70,29 % (426000) vers la C.E.E.

En 1987, la production est de 960 000 tonnes, les exportations de 468000 tonnes (48,75 %), la part de la C.E.E 301 000 tonnes (64,31 % d'exportations).

En 1987, sur les 491 000 tonnes absorbées par le marché intérieur, 90 % sont consommées au frais et le reste transformé, alors que cette dernière était de 30 % avant 1986.

Les agrumes constituent la troisième source de devises du pays après les phosphates l'acide phosphorique et la confection.

L'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. à partir de 1986, n'a pas encore produit des effets notables sur les exportations marocaines d'agrumes malgré leur baisse substantielle. Cela est dû aux mauvaises récoltes espagnoles des années 1987 et 1988, du fait du gel. C'est là un phénomène conjoncturel, il faut s'attendre à des difficultés croissantes en raison de la diminution des coûts de production en Espagne suite aux énormes investissements réalisés depuis une quinzaine d'années par des capitaux mixtes dans l'agriculture espagnole (16), et du fait du protectionnisme européen dont un des instruments est le prix de référence qui pénalise les exportations marocaines. L'Espagne a restructuré ses espèces agrumicoles et les a rajeunies, ce que le Maroc commence à peine à faire. C'est la seule voie pour pouvoir jouer sur les calendriers. Les clémentines marocaines et les Maroc-Lates doivent être restructurées au plus vite pour pouvoir continuer à bénéficier des prix élevés sur le marché européen entre Novembre et Avril, alors que les navels qui arrivent en même temps que les productions espagnoles et israéliennes, subissent la chute des prix; la concurrence se fait de plus en plus par le biais des productivités et des différentiels de rendement. Seule la SODEA qui détient 26 % des plantations agrumicoles a bien entamé le rajeunissement de ses plantations et l'introduction de nouvelles variétés.

Il est évident que les marchés extérieurs des agrumes comme des autres productions ne sont pas acquis une bonne fois pour toutes.

3.2. Les cultures maraîchères

Deux stades sont à distinguer dans les cultures maraîchères; les primeurs et les légumes de saison. Leur dynamisme et leur évolution se font en fonction des marchés d'exportation vers la C.E.E. C'est ainsi qu'après une extension remarquable, les quantités exportées ont connu une diminution due à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté Européenne à partir de

(16) Ce sont des capitaux espagnols et nord-européens qui s'investissent dans des productions spéculatives. Les réseaux qui investissent, écoulent leurs propres productions en Europe. Ainsi, l'Espagne produit des cultures pour l'Allemagne, pour des capitaux allemands.

Janvier 1986. C'est ce qui explique qu'une partie de la production qui était initialement destinée à l'exportation, a été transformée en conserves ou en produits surgelés ou déshydratés.

Un plan primeur a été lancé en 1980, son but est de promouvoir 1000 hectares de primeurs sous-serre et 8000 hectares de plein champ sur la plaine Atlantique entre Kenitra et Agadir.

Les pommes de terre et les tomates constituent les variétés dominantes mais de nouvelles espèces sont produites au fur et à mesure des difficultés et des exigences de la concurrence sur les marchés d'exportation (haricots extra-fins, aubergines, poivrons, courgettes, endives, asperges etc ...)

Les cultures maraîchères de saison couvrent 155 000 hectares en 1985 et 172 000 en 1986; avec une production de 2,710 millions de tonnes en 1985 et 2,890 millions de tonnes en 1986.

Les pommes de terre, les pastèques, les tomates et le melon constituent les tonnages les plus importants, de même qu'elles occupent avec les oignons, la plus grande partie des superficies relatives aux cultures maraîchères.

Les primeurs occupent 16 800 hectares dont 1 500 sous-serre. Leur production totale est de 430 000 tonnes dont 98 500 sous-serre.

Avec les encouragements fournis par l'Etat et par le crédit agricole et avec la tendance du capital financier à dominer l'agriculture intensive, les superficies cultivées sous-serre augmentent depuis 1980-1982 tant pour occuper des créneaux rentables sur les marchés européens que pour satisfaire les demandes intérieures pendant les saisons creuses y compris en productions agricoles autrefois importées comme les fraises et les bananes. Ces productions sont mises en valeur dans des régions fertiles et elles profitent de taux d'investissement à l'hectare élevés notamment en intrants et en moyens modernes d'irrigation.

Les exportations de primeurs sont une source importante de gains de devises pour le Maroc. Elles sont des bases et une des clés des politiques de libéralisation adoptées par les responsables depuis les années 1964-65. Elles sont un des piliers de la politique de promotion des exportations. Elles ont rapporté en 1987, 867,1 millions de dirhams pour 155 000 tonnes sur une production de 362 000 tonnes, soit 42,8 %.

Avec les agrumes, elles sont le type de production qui est de plus en plus façonnée par les conditions et les exigences du marché d'exportation.

Sur une production totale de primeurs de 430 000 tonnes en 1985-86, 173 000 sont exportées (soit 40,23 %), dont 136 000 tonnes vers la France (soit 78,6 % des exportations et 31,62 % de la production).

Avec 362 000 tonnes en 1986-87, la production a diminué de 16,2 % par rapport à la campagne précédente et les exportations sont de 155 000 tonnes.

Les pommes de terre interviennent pour 52 000 tonnes, soit 25 % de moins que pendant la campagne exceptionnelle de 1986.

Les tomates avec 95000 tonnes, soit 5 % de moins que l'année précédente; alors que les exportations des autres légumes ont augmenté de 10 % pour atteindre 8 000 tonnes.

95 % de ces exportations sont vendues à la France. Les producteurs qui n'ont pas encore pu créer des structures pour l'exportation de leurs produits, passent encore par l'OCE pour l'écoulement de leurs marchandises.

Ces ventes ont rapporté en 1988, 770 millions de dirhams, soit 35,2 % de plus que l'année précédente, à cause de l'amélioration des prix et d'une meilleure organisation des circuits. Cela est-il dû à ce que l'OCE, mis en cause par les options néo-libérales du gouvernement ait voulu se montrer comme un partenaire efficace, alors qu'il ne l'a pas été pendant qu'il avait le monopole ?

Avec l'élargissement de la C.E.E. et l'extension des cultures sous-serre en Espagne, les cultures maraîchères que le Maroc exportait traditionnellement vers l'Europe connaissent des difficultés importantes. C'est ce qui explique deux phénomènes concomitants : Le développement des cultures nouvelles et l'extension des cultures sous-serre. Le programme des 1 000 hectares sous-serre lancé et soutenu par les ORMVA et l'Etat par des subventions à l'achat de matériel, de l'armature et le crédit agricole à partir de 1978-80, a contribué au développement des exportations et à l'encouragement des nouvelles cultures, tout en introduisant des modifications importantes dans le calendrier de production; il s'agit des légumes et primeurs fins.

Cette réaction semble appropriée à court terme pour réagir au protectionnisme européen mais elle impose une double perspective :

- Trouver de nouveaux débouchés;
- Développer la transformation industrielle des productions.

II - LES PROBLEMES DE L'AGRICULTURE VIVRIERE ET SES RETOMBÉES SOCIALES

L'importance accordée par l'Etat aux cultures de rentes constitue certes un atout important pour le pays dans la mesure où il y avait des opportunités importantes d'intégration de l'agriculture au reste de l'économie par la modernisation des segments prometteurs, par la promotion des exportations et l'ouverture sur les pays à technologies avancées et par les retombées sociales de ces différentes actions. Mais à côté de cela, l'Etat n'a pas accordé à l'agriculture vivrière et à son environnement l'attention qui devait lui revenir. Les cultures vivrières sont situées "dans des zones de bour ou de petite hydraulique, c'est-à-dire des composantes qui ont le moins bénéficié des enga-

gements et des incitations de l'Etat. La PMH n'a reçu que près de 4,6 % des investissements publics entre 1973 et 1980 alors que l'agriculture bour ne recevait que moins de 3 % (I7).

Cela peut s'expliquer par la nécessité d'affecter des ressources limitées à des choix jugés prioritaires et opportuns. Cela est dû aussi à un environnement propice et à la pression politique de couches sociales aptes à valoriser des activités devenues rentables après la récupération des terres de colonisation. Sans aller jusqu'à établir des relations de cause à effet entre la croissance des cultures de rente et la paupérisation de l'agriculture paysanne, nous estimons important d'étudier l'évolution de cette dernière par rapport aux décisions de politique économique. Ce déséquilibre au profit d'une agriculture minoritaire s'exprime aussi bien au niveau des différentes composantes que sont les cultures et les structures qu'au niveau de leurs retombées sur la société. C'est ainsi que l'Etat est obligé d'intervenir pour corriger les effets pervers qui en découlent, que ce soit par les prix à la consommation ou les actions sur les structures agraires. A ce niveau, l'agriculture vivrière se caractérise par la faiblesse des moyens de production, par la dominance de la petite exploitation, par les méthodes extensives de mise en valeur et par la localisation dans des terres non irriguées. 90 % des exploitations sont concernées par ce régime. Sur les 5,6 millions d'hectares cultivés annuellement, les deux-tiers le sont en bour et 25 % sont laissés en jachère. " ... 23,4 % des exploitants ne disposent pas de terre, 56,5 % sont propriétaires des exploitations qui ont moins de 5 hectares". (I8)

1. LES CULTURES VIVRIERES

Elles occupent annuellement entre 4,5 et 5 millions d'hectares dans des régions à agriculture pluviale.

Leurs rendements sont faibles comparativement aux potentialités locales et aux normes mondiales. Cela s'explique par les faiblesses et les irrégularités des pluies mais aussi par les méthodes de travail et d'organisation de l'exploitation. En effet, les techniques sont encore peu productives, conditionnées par l'utilisation de l'attelage traditionnel souvent mal nourri et par la faiblesse des intrants utilisés.

Dans les régions à bour favorable dans les plaines, la mécanisation est de mieux en mieux appropriée pour la préparation des sols, pour les labours, les moissons et le battage. Les exploitations de 50 hectares et plus ont acquis leurs propres machines, les autres les louent auprès des centres de travaux et de vulgarisation rurale ou auprès des agriculteurs privés.

(17) D. KHROUZ. Annuaire de l'Afrique du Nord. Op. Cit. p. 486.

(18) MARA DVRA. Etude du seuil de viabilité économique des exploitations agricoles. Rabat 1980.

1.1. Les céréales

Elles occupent annuellement entre 4 et 4,5 millions d'hectares. Elles sont cultivées principalement dans les régions céréalières de la Chaouia, Doukkala, de Haouz, du Gharb et la plaine du Souss. L'orge occupe 50 % des superficies céréalières et est cultivé dans le bour défavorable. Le blé tendre est cultivé plus dans le Gharb, le Saiss et le Doukalla.

Depuis les années 1970-1973, le blé tendre connaît un rythme d'extension important, souvent au détriment du blé dur et du maïs. Cela peut s'expliquer par les rendements du blé tendre qui sont mieux adaptés aux aléas climatiques et à la disponibilité de variétés de plus en plus performantes. En fait, les différences de niveau de rendement entre le blé dur et le blé tendre ne sont pas très significatives dans l'ensemble. Par contre, les investissements consacrés au blé tendre sont plus élevés que ceux consacrés au blé dur et aux autres céréales, tant en intrants, en rationalisation des méthodes culturales et surtout en intensification de la recherche agronomique dans les grands pays céréaliers et son application au Maroc.

Le blé dur qui était jusqu'à la fin de la décennie soixante quasi exclusif dans l'exploitation paysanne traditionnelle en raison des habitudes culturales et de sa résistance aux aléas climatiques et aux avaries, est en train de céder la place à des espèces à cycle végétatif plus court. A ce rythme, les céréales seront dominées dans un proche avenir par des variétés courtes d'hiver. Le soutien des prix à la consommation de farine de blé tendre ("farine blanche") et les changements dans les modes de consommation fournissent peut-être des explications plus fondamentales et plus pertinentes que celles des différentiels de rendements.

Dans les terres irriguées affectées aux céréales (entre 4 et 5 % de la superficie céréalière totale), les rendements sont beaucoup plus élevés. Ils sont en moyenne de 21 à 25 quintaux à l'hectare pour le blé tendre et 17 à 20 pour le blé dur.

Pour 1986 - année exceptionnellement bonne - , pour 1987, 1988 et 1989 les données céréalières sont les suivantes:

	Superficie occupée (en millions hectares)	Production (millions de quintaux)
1986	5,073	76,788
1987	4,971	42,10
1988	5,280	78,9
1989	5,430	60

1.2. Les légumineuses

Elles sont cultivées surtout dans les régions semi-arides. Les superficies qui leur sont consacrées diminuent depuis 1976 à cause des prix de production peu rémunérateurs. Pour 1987, les rendements sont faibles, autour de 6 quintaux à l'hectare, bien inférieurs à ceux de 1986 où ils sont de 9,3. En 1987, les cinq légumineuses occupent une superficie de 530 000 hectares avec une production de 3,137 millions de quintaux. Les fèves interviennent pour 40,56 %, les pois chiches 19,5 %, les lentilles 11,34 %, les petits pois 7 % et les divers 21,58 %. La production de la campagne 1988 est de 3,10 millions de quintaux.

1.3. L'élevage

Il représente 30 % de la production agricole. Il connaît les mêmes stratifications que les cultures. Il y a des élevages extensifs d'appoint qui remplissent des fonctions plutôt sociales que financières. Le cheptel, dans son ensemble, représente, en 1989, plus de 25 millions de têtes:

64,24 % pour les ovins, 23,12 % pour les bovins, 12,64 % pour les caprins.

L'élevage traditionnel qui fournit la majeure partie de la viande rouge et de lait, principalement pour l'autoconsommation, souffre des aléas climatiques, des effets de la sécheresse, de la dispersion des parcours et de son statut d'activité d'appoint par rapport aux cultures vivrières. 40% du cheptel, surtout ovins et caprins, avaient péri à la suite des sécheresses de 1980 à 84.

Dans le cadre du plan laitier, l'Etat encourage l'élevage amélioré y compris quand il est intégré à la petite exploitation vivrière. Il est constitué en majorité de races bovines sélectionnées.

Les petits et moyens éleveurs alimentent les centres de collecte de lait et les coopératives laitières. Les élevages modernes possèdent leur propre réseau de collecte et ils approvisionnent les grandes usines. Le cas le plus significatif est celui de la centrale laitière (propriété de l'ONA) qui dispose de ses propres élevages, de ses propres camions et ses centres de collecte. Le développement des plantes fourragères est à apprécier en liaison avec le développement des productions animales. Ces cultures rentrent de plus en plus dans l'assolement agricole. Elles occupent 303 200 hectares. Plus de 60 % des productions fourragères sont réalisées dans des exploitations irriguées.

1.4. Les forêts

Elles occupent 5,3 millions d'hectares dont 93 % sont des forêts naturelles.

Les eucalyptus et les peupliers (222 000 hectares) ainsi que les pins (148 000 hectares) constituent les peuplements artificiels les plus répandus. Outre qu'elle ne peut fournir que peu de bois d'oeuvre, la forêt marocaine

souffre des aléas climatiques et surtout de l'abattage non contrôlé, du manque de protection, du manque d'entretien et du faible reboisement.

Le Maroc importe la quasi totalité de ses besoins en bois, soit l'équivalent de 916,2 millions de dirhams pour 1987 par exemple

2. LES FAIBLESSES DES PRODUCTIONS VIVRIERES ET LEURS IMPLICATIONS

La pression démographique et les faiblesses structurelles de l'agriculture marocaine créent des dysfonctionnements à plusieurs niveaux. Pour la satisfaction des demandes en biens alimentaires de base, l'Etat a recours à des importations importantes depuis les années 1974-76 comme il a été obligé de subventionner les prix à la consommation pour sauvegarder le pouvoir d'achat de la majorité de la population.

2.1. La subvention des biens alimentaires

Au Maroc, comme dans beaucoup de pays sous-développés, le soutien des prix de consommation des biens alimentaires de base pose des problèmes sociaux et financiers. Ce dernier aspect s'est aggravé depuis le début des années 1980 avec l'application des PAS. Les subventions versées sont des charges qui handicapent les finances du pays. Au Maroc, l'Etat a déboursé 14 542 millions de dirhams à ce titre entre 1978 et 1986, "c'est plus que le triple des investissements industriels agréés en 1987, ce qui aurait permis de créer 160 000 emplois directs ... " (19).

Pour 1987, les subventions s'élèvent à 642 millions de dirhams, en nette diminution par rapport à 1986 où elles étaient de 1,5 milliard de dirhams. Pour 1987, l'Etat avait versé 312 millions de dirhams à l' ONICL pour subventionner la farine de blé tendre et 311 millions à la caisse de compensation pour subventionner le sucre et l'huile végétale. L'Etat a suspendu la subvention des prix du lait et des produits laitiers depuis 1982. Les prix des autres biens subventionnés connaissent régulièrement des augmentations (1 'huile végétale en 1989). La suppression de ces subventions est prévue pour 1992.

Pourtant ces subventions sont le seul moyen pour que les couches défavorisées de la société continuent à bénéficier d'un seuil minimum d'alimentation dans un pays où les écarts de revenus déjà importants s'élargissent de plus en plus (20).

Ces subventions, parce qu'elles ne sont pas ciblées, alourdissent les charges de l'Etat et se traduisent depuis 1978-1980 par des restrictions sur tous les

(19) La Vie Economique, 3 juin 1988. Casablanca p. 5.

(20) Selon la Banque Mondiale, 10 millions d'habitants sont en deçà du seuil de pauvreté absolue. Voir K. TAZI. La répartition des revenus au Maroc. Doctorat d'Etat. Rabat 1989.

plans, notamment l'arrêt des investissements publics, les difficultés des PME et l'augmentation du chômage.

Le prix du blé tendre

L'Etat fixe par l'intermédiaire de l'ONICL et de la Caisse de Compensation le prix de vente de la farine de blé tendre au consommateur, le prix de cession aux minoteries et l'organisation de la filière dans son ensemble. Seul l'ONICL autorise les minoteries (une centaine en 1988 avec une quantité écrasée de 24,3 millions de quintaux) à acheter le blé tendre auprès des mandataires agréés qui importent les quotas autorisés.

Le blé est fourni aux minoteries à un prix fixé. Les importateurs reçoivent des compensations du fait du différentiel entre le prix d'achat à l'étranger et le prix de vente aux minoteries dans le cas où le premier est supérieur au second. Dans le cas contraire, elles versent les différences à la Caisse de Compensation. C'est ce qui s'était passé par exemple entre 1972 et 1982. La procédure de compensation s'effectue à deux niveaux, au niveau des minoteries et de l'ONICL d'un côté et au niveau des consommateurs de l'autre côté.

Cette opération est beaucoup plus complexe, les mécanismes de contrôle sont inefficaces, des détournements des procédures réglementaires sont fréquents et les délais de paiements des arriérés financiers aux minoteries par la caisse de Compensation sont excessivement longs.

Le prix des huiles végétales

La Caisse de compensation assure la péréquation entre le prix de revient de l'huile végétale pour les raffineries et le prix de vente aux consommateurs, de façon à leur permettre d'avoir une marge bénéficiaire qui garantit les prix de consommation abordables. Cette opération prend en considération les écarts entre les prix de l'huile brute importée et les prix de l'huile produite localement. Depuis une dizaine d'années, les coûts de production de l'huile produite à partir des graines oléagineuses et de l'huile brute importées, sont inférieurs aux coûts locaux. C'est ce qui explique pourquoi les raffineries sont tenues de verser à la Caisse de Compensation la différence entre le prix de revient à l'importation et le prix de cession. L'huile extraite de la graine importée a un coût de production inférieur de 50 % à celui de la production locale.

En 1987, la péréquation a concerné 217 440 tonnes d'huile brute dont 84 % sont importés. La subvention est de 6 301 dirhams la tonne pour les huiles brutes locales alors que la Caisse de Compensation perçoit en péréquation 1125 dirhams par tonne d'huile importée. Elle verse donc la différence, soit 5 176 dirhams la tonne. Comme les importations représentent 84% de la consommation, la subvention globale versée est largement compensée par la péréquation due à la faiblesse du prix des huiles importées. C'est ainsi que

pour 1987 la subvention totale versée pour les huiles brutes locales est de 229,608 millions de dirhams. Le montant perçu était de 203,625 millions, la Caisse de Compensation n'a donc versé que 25,983 millions.

Pour l'ensemble des huiles alimentaires, la consommation s'est accrue d'environ 25 % entre 1970 et 1987, ce qui explique en partie l'augmentation de la consommation par tête qui est passée de 5 à 11,5 Kg par personne.

Le prix du sucre

La filière du sucre est réglementée dans son ensemble par le Ministère de l'Agriculture en association avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Les cultures sont produites sous contrats avec les agriculteurs, les sucreries sont seules habilitées à acheter la production à des prix fixés par la Commission Nationale des prix. Ce dernier est calculé sur la base des données de deux régions dont les rendements sont les plus faibles. Les producteurs des autres régions bénéficient en conséquence d'une rente de situation importante (21).

En 1986, le prix versé aux producteurs de betteraves était de 215 DH/la tonne plus une prime de 25 DH/la T. Pour la canne à sucre 160 DH/T plus une prime de 40 DH/T .

Comme pour les huiles, c'est la Caisse de Compensation qui gère la subvention des prix du sucre. L'Office National du Thé et du Sucre (ONTS) s'occupe des importations nécessaires qu'il livre à la Caisse de Compensation qui approvisionne les sucreries qui alimentent les grossistes après le raffinage.

Depuis 1963 - date de la création de la première sucrerie au Maroc - le prix du sucre sur le marché mondial est inférieur au prix de revient du sucre national. Ce qui fait que pour les importations, l'ONTS doit verser le différentiel à la Caisse de Compensation pour lui permettre de réaliser la péréquation du prix. En fait la Caisse de Compensation ne verse aux raffineries les différentiels entre les prix de cession et les prix de vente aux grossistes qu'avec des délais de deux à trois ans de retard. L'ONTS opérant de même avec la CC ce qui ne facilite pas l'organisation d'un aspect important de la relation entre production, consommation, prix et revenus.

Le débat sur le problème sucrier a commencé en 1978 avec l'argument, défendu notamment par la Banque Mondiale, selon lequel ce sont les consommateurs qui financent en fait les surprofits des sucreries parce que les prix intérieurs ne sont pas du tout compétitifs; de même qu'ils subventionnent indirectement la pulpe de betterave et la mélasse qui alimentent les riches élevages modernes. Pour la BIRD cette subvention accroît la consommation improductive d'un surplus qui devrait être investi pour créer des revenus.

(21) Les producteurs de Doukkala et de Tadla où les rendements sont les plus élevés ont les rentes les plus élevées.

Voici à titre d'exemple quelques indications qui concernent le pain de sucre qui constitue la forme la plus consommée et le symbole d'un modèle de consommation qui domine depuis que le thé vert importé est devenu la boisson nationale :

Données pour le sucre de pain (dirham la tonne) pour 1983 (comme année de forte subvention)

Composantes du cout	Sucre brut Importé	Sucre brut national	
		betterave	canne
Coût	1728	2585	2994
Marge de raffi nage	1012	1012	1012
TIC	214	214	214
Total	2954	3815	4220
Prix grossiste	3845	3845	3845
Subvention	891	30	-375
Source : MARA :DPV -Rabat			

Pour le sucre granulé dont la production satisfait la demande intérieure depuis 1983, la subvention versée par la Caisse de Compensation était de 1062 DH/T de sucre à base de betteraves et 1467 DH/T à base de canne.

En 1987, le montant de la subvention versée aux sucreries était de 248,8 millions de dirhams.

2.2. Le déficit alimentaire

Indépendamment des aléas climatiques, l'agriculture marocaine n'arrive pas encore à satisfaire les besoins de la population en biens alimentaires de base. Vu leur importance sociale et politique, l'Etat a commencé depuis les années 1973-1975 à prendre un certain nombre de mesures qui concernent aussi bien les prix, les intrants, les consommations intermédiaires que les productions finales.

Les importations alimentaires avaient atteint en 1987, le montant de 3 980 millions de dirhams.

Au niveau de la balance commerciale agricole il y a une amélioration importante. Le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles est de 107,6 % en 1985; 150,75 % en 1986 et 170 % en 1987.

Pour les céréales, le taux de couverture des besoins pour la production nationale révèle un déficit comblé par les importations. En 1987, elles sont de 22 millions de quintaux au prix de 1 446,4 millions de dirhams .

Malgré les bonnes récoltes de 1986 comme celle de 1988, il a fallu recourir aux importations de quelques 16 millions à 20 millions de quintaux de blé tendre. En l'état actuel des choses où la faiblesse des rendements, la lente pénétration des technologies dans le monde rural, les aléas climatiques et le poids démographique, sont des constantes de l'agriculture, l'autosuffisance alimentaire peut d'autant moins être obtenue que l'urbanisation et la subvention des prix à la consommation, sont des éléments de structurants.

Sucre et huiles comestibles

Le sucre et l'huile sont deux biens alimentaires qui interviennent d'une façon importante dans le budget des ménages (22). C'est l'exemple type des produits caractérisés par l'élasticité d'un bien inférieur (en relation avec le thé et le tajine).

Les choix économiques dans ce domaine concernent la production aussi bien que la réglementation de la consommation. Pour la production, l'Etat a très tôt incité le développement des cultures industrielles sucrières et oléagineuses pour produire ces biens de large consommation et réduire leurs importations. Au niveau de la consommation, l'Etat a subventionné le prix du sucre, de 1 'huile au même titre que le lait et les produits laitiers (23).

Le sucre

Avec une production totale de sucre de 425 300 tonnes en 1987 et 490 000 tonnes en 1988, le Maroc arrive à satisfaire jusqu'à 65 % (entre 62 et 65 % selon les années depuis 1985) de ses besoins. 83 % de la production est à base de betterave sucrière.

En 1986, le taux de couverture était de 65 % et les importations avaient coûté 412 millions de dirhams. En 1987, les montants achetés de l'extérieur sont de 294 000 tonnes au coût de 377 millions de dirhams (24).

Les importations de sucre ont oscillé entre 1981 et 1988 entre 1054 millions de dirhams et 377 millions de dirhams.

(22) Selon les données de l'enquête sur la consommation publiées en 1988, les biens alimentaires absorbent 50,6 % des dépenses des ménages soit 45,3 % en milieu urbain et 58,2 % en milieu rural.

(23) Le lait et les produits laitiers ne sont plus subventionnés depuis mai 1982 dans le cadre des mesures d'austérité et des P.A.S. C'est ce qui explique la diminution importante de la consommation par tête d'habitant, notamment pour plus de 65 % de la population.

(24) Les importations pour 1983 sont de 412,8 millions de dirhams.

pour 1984 elles sont de 481,8 millions de dirhams.

pour 1985 elles sont de 398,2 millions de dirhams.

(25) C'est l'Office National du Thé et du Sucre (ONTS) qui est chargé d'organiser l'approvisionnement du marché et d'importer les déficits pour le compte de la Caisse de Compensation.

On remarque qu'il y a une quasi-stagnation des quantités produites et des quantités importées. Les factures des importations varient en fonction des cours du sucre sur le marché international (25).

La filière du sucre commence par des conventions entre l'ORMVA et les cultivateurs pour la fourniture des semences et des intrants et la cession des récoltes à des prix fixés selon des normes qui prennent en considération la teneur en sucre, le taux d'impureté et les différences de rendements entre les régions.

Le sucre est fourni par dix sucreries de betterave et quatre sucreries de canne à sucre. En 1986, les sucreries avaient produit en plus 138 855 tonnes de pulpe de betterave et 144 822 tonnes de mélasse. De même qu'une partie des dérivés du sucre sont recyclés sous forme d'alcool industriel.

Entre 1975 et 1987, la consommation de sucre a augmenté de 36 % pour atteindre 30 kg par personne (26). 80 % des subventions versées par la Caisse de compensation en 1985, sont allées aux sucreries.

Les huiles comestibles

L'organisation des processus de production et de consommation est différente entre l'huile d'olive et l'huile végétale. Pour cette dernière, l'Etat a établi un certain nombre de mécanismes réglementant la filière à travers les prix. Quant à l'huile d'olive, elle est régie par l'offre et la demande.

L'huile végétale

C'est la COMAPRA (27), créée en 1975, qui est chargée de collecter les graines oléagineuses de les vendre directement à la SEPO (28), la seule usine de trituration des graines oléagineuses qui existe au Maroc. De même qu'elle reçoit du ministère du commerce et de l'industrie, les licences nécessaires pour l'importation des besoins en graines. Ce n'est qu'après que les raffineries (au nombre de 14) reçoivent les huiles brutes qu'elles raffinent (29).

Le Maroc importe près de 90 % de l'huile brute qui est raffinée selon les quotas alloués aux différentes unités en fonction de leurs capacités de raffinage.

Entre 1980 et 1984, la production d'huile végétale n'a pu couvrir que 2,8 % des besoins. La production de 1988 a couvert 7 % de la demande. Entre 1979 et 1984, le Maroc avait importé en moyenne 35 000 tonnes de graines oléa-

(26) La moyenne mondiale est de 21 Kg par personne.

(27) La COMAPRA c'est la Compagnie Marocaine de commercialisation des produits agricoles.

(28) Une deuxième unité de trituration - la SIGO - qui fonctionnait à Kenitra est arrêtée.

La SEPO a une capacité de trituration de 120 000 tonnes par an.

(29) Soit une capacité de raffinage nationale de 340 000 tonnes en 1988 .

gineuses par an. Les coûts de ces importations sont en diminution depuis 1985 où elles avaient atteint 1532,4 (30) millions de dirhams. En 1987, la facture est de 665,2 millions de dirhams.

C'est le poids des importations alimentaires et de la subvention que verse l'Etat pour maintenir les prix des biens de consommation à des niveaux abordables pour la majorité de la population, qui obligent l'Etat à revoir ses options. C'est ce qui s'est fait entre 1982 et 1987 en deux temps:

Dans un premier temps, il a essayé de créer des mécanismes de correction des déséquilibres issus des choix antérieurs

Dans un deuxième temps, il choisit de se désengager et de laisser jouer les mécanismes brutaux du marché .

III LES CORRECTIONS DES DESEQUILIBRES ET LES NOUVELLES ORIENTATIONS

La crise économique interne qui accompagne la crise des économies industrialisées à la fin de la décennie soixante dix avait créé une situation très préoccupante pour l'Etat au Maroc. Le poids de l'endettement extérieur, les besoins de l'économie en financement, les effets des sècheresses, l'aggravation des problèmes de la campagne, la pression du chômage et la démographie galopante avaient imposé à l'Etat de revoir ses choix antérieurs. Les deux types de choix qui se sont succédés montrent à la fois les hésitations des responsables, la pression des bailleurs de fonds mais aussi la coexistence de deux conceptions au sein des gouvernants.

1. A LA RECHERCHE DE L'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE

Ces nouveaux choix des années 1978-80, se situent dans le prolongement de programmes et interventions de l'Etat, élaborés au début des années 1960, principalement la promotion nationale.

1.1. La Promotion Nationale

Elle mérite d'être soulignée car elle est très significative de cette philosophie interventionniste dans les économies capitalistes sous-développées où il s'agit de réaliser de grands et petits travaux par la main d'oeuvre et non le capital et de réduire le chômage tout en distribuant des revenus. Au Maroc,

(30) 1985 est la quatrième année d'un cycle de sècheresse qui a affecté le pays depuis 1979-80.

à. partir de 1961, l'Etat a commencé à mobiliser la main d'oeuvre rurale pour réaliser des travaux d'intérêt national comme les digues de retenue d'eau, le reboisement, le creusement de puits etc ... en gros un ensemble de chantiers réalisés à partir des matériaux et capacités de travail disponibles localement.

Son financement est assuré pour moitié en nature (huile, farine) et pour moitié en argent liquide. La farine "blanche" et l'huile végétale étaient fournies par la coopération américaine (31).

Cette opération de mobilisation de potentialités importantes de travail rural sous-employé devait constituer une occupation d'appoint en période de sous-emploi agricole pour créer des possibilités de travail dans les campagnes et arrêter l'exode rural.

Cette idée n'était pas propre au Maroc. De la Chine à la Tunisie, on la trouvait dans beaucoup de pays sous-développés.

Au Maroc, la PN a distribué pendant ses années de succès, entre 1961 et 1966, 2,2 milliards de DHS.

Le bilan de cette opération est, de notre avis, plutôt négatif non 'Pas tant sur le plan quantitatif - où elle a permis la distribution de revenus attendus surtout en périodes de sécheresses dans les régions pauvres - mais sur le plan social. La PN a toujours été une opération mal gérée. Elle a été un vecteur important de clientélisme. Elle a introduit chez les paysans un avant-goût de fonctionnariat, de soumission à l'administration, tout en dévalorisant le travail agricole. La PN fonctionne toujours mais elle n'a plus l'envergure qu'elle avait et elle est plus un fonds de soutien social pour des menus travaux d'entretien qu'une opération de mobilisation des énergies sous-utilisées.

1.2. Les encouragements aux cultures vivrières

Sous l'effet du poids financier, politique et social du déficit alimentaire l'Etat a opéré de nouveaux choix à partir des années 1978-80 dans le sens de la valorisation des cultures vivrières.

Il s'agit des plans sectoriels, des encouragements à la petite et moyenne hydraulique (PMH) et des projets intégrés de développement rural.

Les plans sectoriels se sont fixés des objectifs à moyen et long terme pour atteindre l'autosuffisance dans des domaines stratégiques comme les céréales, le sucre, le lait etc ...

La PMH concerne les terres irriguées soit par des réseaux de taille réduite mais modernes (entre 500 et 1 000 hectares); soit par des digues de retenues et séguías traditionnelles; soit par d'autres techniques comme le pompage et les barrages caulinaires pour capter les eaux des crues.

(31) Dans le cadre de la "PL" USA - "Donated by the people of United States",

Les investissements de l'Etat se sont orientés vers la grande hydraulique au détriment de la PMH qui concerne des populations plus nombreuses. Entre 1968 et 1987, la PMH a reçu 10 à 13 % des engagements financiers de l'Etat dans l'agriculture. Cela a permis de mettre en valeur 150 000 hectares de SAU.

Les projets de développement rural intégré (POL). Ils sont situés dans les zones bour encadrées par les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA). Cinq projets avaient été identifiés entre 1976 et 1980 :

Le projet Fes-Karia-Tissa; le projet EI-Hajeb; le projet Oulmes-Rommani; le projet Loukkos et le projet Moyen-Atlas.

Le projet Fès-Karia- Tissa, considéré comme le projet pilote a démarré en 1979. Il devait se terminer en 1984. A cause des problèmes financiers de l'Etat, il a dû être prolongé et doit s'arrêter en 1989 sans avoir réalisé tous ses objectifs. Son coût total de 694,54 millions de OH prévu au départ devait être supporté à raison de 90,65 % par le Maroc (aidé par des prêts internationaux) et 9,35 % par la BIRD qui ne débloque ses engagements que sur factures des travaux réalisés et avec des contrôles réguliers. Ce projet concerne 300 000 habitants répartis dans 800 villages sur 268 000 hectares (32).

La direction du projet qui dépend de la DPA de Fès coordonne l'ensemble des composantes mais les opérations sont réalisées par les départements des ministères concernés. C'est ainsi que la direction des travaux publics finance et réalise les travaux d'infrastructures routières et d'adduction d'eau; le ministère de la santé finance les centres de santé et les dispensaires; le ministère de l'éducation nationale, les écoles, collèges et lycées, etc ...

Malgré les retards accumulés notamment du fait de la lourdeur du système des POL qui suppose l'intervention selon les normes et dans les délais prévus de plusieurs administrations; le projet FKT a réussi sur un aspect important qui est de sensibiliser les agriculteurs aux bienfaits d'une mécanisation bien

. maîtrisée ainsi qu'aux progrès engendrés par le recours rationnel à des intrants. Mais à lui seul il ne peut créer cette dynamique de mutation de l'agriculture paysanne vers des formes modernes généralisées d'organisation des composants de la vie sociale dans les campagnes; comme c'était l'objectif des POL .

Cela n'a pas été possible à la fois pour des raisons financières, pour des raisons de structures et parce qu'ils sont des oeuvres de longue haleine qui supposent l'organisation de l'économie par des mécanismes autorégulateurs contrôlés par un Etat rationnel. Or l'Etat se désengage de plus en plus depuis 1982-83 et surtout à partir de 1987.

(32) Voir K. KHROUZ - Exode rural et emploi agricole dans la région du projet FKT. Actes du colloque Travail et Société. Op. Cit.

2. LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Deux arguments sont à la base des changements d'option en matière de politique économique à partir des années 1982 et qui se sont confirmés en 1985-87.

Un argument financier lié à l'impossibilité pour l'Etat de continuer à être le plus grand capitaliste du pays mais qui prend en charge les dépenses financées par la collectivité, alors que les profits reviennent d'abord aux plus riches.

Un argument politique qui est le renforcement du libéralisme; ce qui suppose les lois du marché et donc le désengagement de l'Etat.

En agriculture, deux points de vue semblent se superposer et coexister jusqu'en 1988 :

- L'un considère que le Maroc ne doit pas produire ce qu'il peut acheter de l'extérieur à des prix inférieurs aux prix de revient internes; par contre, il doit vendre plus de produits pour lesquels il a des avantages comparatifs. De ce point de vue, l'Etat doit facturer toutes ses interventions au coût réel et se désengager totalement.

- L'autre point de vue propose que l'Etat continue ses programmations de correction tout en encourageant les exportations et développer les cultures vivrières pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, car cela pose le problème en des termes beaucoup plus compliqués que la variable financière.

En 1989, les responsables semblent renforcer les thèses du désengagement total. C'est ainsi que les programmes d'investissements de l'Etat sont pratiquement arrêtés, que d'autres concessions sont faites au capital privé de grande dimension, avec l'émergence de grands groupes financiers. Les ORMVA et les DPA n'ont plus de programmes d'équipements. Les sociétés publiques agricoles - la SODEA et la SOGETA (33) - qui gèrent des terres et des exploitations modernes, selon des méthodes rationnelles avancées et qui ont joué un rôle important dans l'évolution de l'agriculture du pays, vont subir le même sort que les autres établissements publics, Elles vont être cédées aux capitalistes privés selon des procédures encore inconnues malgré les controverses que ce problème soulève dans le pays depuis deux années.

Par un ensemble de mesures de politiques économiques, l'Etat oriente les grandes composantes de l'agriculture et conditionne l'environnement dans lequel elle évolue. Les modalités de fonctionnement diffèrent toutefois selon qu'il s'agit des cultures vivrières ou des cultures de rente. On peut apprécier ces deux catégories par rapport à leurs principales contraintes : accroître les disponibilités alimentaires pour satisfaire des demandes qui s'accroissent au

(33) Société de développement agricole qui gère les plantations de l'Etat, récupérées et la Société de Gestion des terres agricoles qui gère les terres agricoles récupérées.

rythme d'une population de 23,7 millions d'habitants et dont la population urbaine augmente de 3,6 % chaque année.

Réduire les importations des biens de consommation qui grèvent les équilibres financiers au détriment de la consolidation du système productif.

Promouvoir les exportations agricoles pour accroître les apports en devises et de revenus que fournissent des marchés extérieurs importants malgré les problèmes de rétrécissement de certains d'entre-eux et de concurrence accrue sur d'autres.

Réagir aux aggravations des écarts de revenus et des disparités sociales inter-couches sociales et entre les régions.

Au terme de vingt cinq années de choix et d'actions qui se sont définis par rapport aux objectifs que nous avons rappelés, l'agriculture marocaine apparaît comme un secteur désarticulé et déséquilibré.

Les sources de ces déséquilibres sont dans les structures mais aussi dans l'application des politiques de l'Etat.

En effet, malgré le rôle fondamental qu'ont joué les incitations et les encouragements de l'Etat, elles ont renforcé les disparités. C'est ainsi que les incitations ont profité plus à l'agriculture marchande, moderne, minoritaire qu'à l'agriculture vivrière, majoritaire.

Depuis les orientations issues des programmes d'ajustements structurels, les politiques agricoles privilégient les modes d'organisation basés sur le marché et l'efficacité financière et à court terme. '

Cela se traduit par le désengagement de l'Etat au nom du libéralisme. En amont, cela se traduit par l'arrêt des projets de développement agricole et rural et en aval par l'enclenchement du processus de "vérité des prix" en l'absence de la vérité des chances et des revenus. Cela ne risque-t-il pas de créer des situations de dysfonctionnement importantes? C'est le risque de telles options que nous pouvons rapprocher des variables qui vont probablement déterminer l'avenir de l'agriculture du Maroc:

La déstructuration de l'économie familiale qui a libéré des offres de main-d'œuvre importantes, jeunes et exigeantes.

L'école qui est un vecteur important de mutations sociales n'est pas relayée par des offres de travail et des opportunités de création appropriée des richesses sociales.

L'agriculture moderne a réalisé et va continuer à réaliser de grandes performances aussi bien dans le marché intérieur que les marchés extérieurs.

L'agriculture paysanne qui concerne 54 % des marocains à la campagne, n'a pas les moyens d'une reproduction autonome. Elle est sous-informée, elle continue de subir des perturbations profondes. Sans projets étatiques rationnels et ouverts qui puissent la porter, elle va continuer à se scléroser et à alimenter les différenciations sociales.

L'agriculture de l'an 2000 sera comme toute la société, dans cette perspective, une économie à "deux vitesses". Des performances appréciables mais des disparités de niveaux de vie et de conditions de vie difficiles à réguler.

LE MAROC ACTUEL
Editions du CNRS. Paris. 1992.